



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 27 novembre 2024**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le **vingt-sept novembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente**, en séance publique sous la présidence de Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire.

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Estelle ARROUET		X	Mireille CLAUDE PITET
Jean-Marie BECHERT	X		
Christophe BOURGEOIS	X		
Mireille CLAUDE PITET	X		
Lauriane COURCIAT	X		
Bernard DOUTRES	X		
Anna FALIGUERHO	X		
Fabienne FERRY		X	Jean-Marie BECHERT
Christophe LE NEURES		X	Bernard DOUTRES
André MATHIEU	X		
Frédéric METZ		Non excusé	
Pascal MUNIER	X		
Antoine ROTH	X		
Laurence THIRIET	X		
Martine WEIGEL	X		

Nombre de conseillers	
Elus :	15
En fonction :	15
Présents :	11
Votants :	14

Date de la convocation
20 novembre 2024

Secrétaire de séance
Laurence THIRIET

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation de la précédente séance.
- Décisions prises dans le cadre des délégations de Madame le Maire.

- Point n° 1 : Etat d'assiette des coupes et destination des produits – exercice 2025.
- Point n° 2 : Décision budgétaire modificative.
- Point n° 3 : Clôture du budget annexe « Lotissement Rue des Prés ».
- Point n° 4 : Mise à jour du tableau des effectifs.
- Point n° 5 : Règlement Général de Protection des Données.
- Point n° 6 : Contrat d'assurance des risques statutaires 2025 - 2028.
- Point n° 7 : Vidéoprotection.
- Point n° 8 : Validation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols.
- Point n° 9 : Recensement de la population en 2025.
- Point n° 10 : Informations diverses.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Laurence THIRIET est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

## **COMMUNICATION DE DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS :**

### **Signature de devis d'un montant de :**

- 2.859,-€ avec l'entreprise DAVID RENAUT Paysagiste de Dogneville pour la pose d'une clôture séparant les ateliers municipaux avec l'ancien boulodrome.
- 750,- € avec la société BREZAC pour les feux d'artifice de la St Nicolas.
- 286,36 € pour l'achat d'arbres fruitiers afin de réaliser un verger communal. J'en profite pour vous informer que ces arbres seront plantés avec le concours des écoliers, de M. Villemin Yvan, et de Jean-Marie, le 5 décembre à 9h30.  
Pour ceux qui le désirent vous êtes cordialement invités. RDV Impasse du Haut de la Bure.
- 5.890,- € avec la société D.H.R. – qui a installé le terrain synthétique – pour la remise en état des tracés dudit terrain.
- 850,- € pour la mise en place d'un massif béton pour l'implantation d'un nouveau panneau d'informations et 750,- € pour la réparation d'un réseau pluvial, les deux devis établis par la société PG Terrassement
- 821,50 € avec l'entreprise MGI Chauffage pour le changement d'un radiateur au périscolaire.
- 483,33 € avec LULUSPORT pour le remplacement du filet barre- ballons au terrain de foot pour la protection de la propriété de M. Tisserant.
- 563,70 € avec CASAL SPORT pour l'achat de protections murales au Dojo.
- 4.250,- € avec l'association des agriculteurs bianlouts pour l'entretien des chemins ruraux.
- 10.625,- € avec la société CHARVET DIGITAL MEDIA pour le changement du panneau d'informations lumineux à l'entrée du village.
- 5.550,- € avec la SAFER. Grand Est afin d'effectuer un diagnostic foncier communal et agricole avec une cartographie des biens vacants. Je vous en reparlerai à la fin du conseil.
- 8.250,- € avec la Marbrerie Graniterie De Pedrini pour la pose d'un nouveau columbarium composé de 11 cases.
- 19.337,55 € avec la société COLAS pour la réfection de l'enrobé rue des Coteaux aux abesses ainsi que la reprise de différents nids de poule.
- 5.347.50 € avec AXIMUM pour la reprise en peinture de 13 passages piétons et différents travaux de marquage au sol dans le village, également la pose de trois panneaux « Cédez le passage ».

### **2024 - 01 : Etat d'assiette des coupes et destination des produits – Exercice 2025 .**

À la suite de la présentation de Monsieur Jean HAEUSSLER, Technicien Forestier Territorial en charge de notre commune, il est demandé d'asseoir les coupes de l'exercice 2025 conformément au tableau d'aménagement d'état d'assiette présenté pour les parcelles : 1 – 10 – 15 – 23 – 35a – 41b – 37 – 50.

Les parcelles 37 et 50 feront l'objet d'une vente de grumes façonnées. Après façonnage, les produits houppiers et petits bois seront destinés aux affouagistes au prix de 110,- € le lot d'environ 10 stères. Pour information, 23 affouagistes se sont inscrits cette année.

Les parcelles 41a et 16 qui figuraient à l'état d'assiette de l'exercice 2024, feront l'objet d'une vente de grumes façonnées au cours de la campagne 2025. Après façonnage, les produits houppiers et petits bois seront destinés à un professionnel.

La parcelle 41b fera l'objet d'une cession amiable après façonnage de la totalité des produits aux habitants, à un prix de 110,- € le lot.

Pour information, les ventes de bois en 2024 ont rapportées 72.668,- € à la commune.

*Voté à l'unanimité.*

#### **2024 - 02 : Modification budgétaire modificative.**

Madame ARNOLD, Secrétaire Générale des Services explique à l'assemblée que l'opération de requalification de la Route de Dignonville et de la rue Sous le Bois de Dogneville est achevée.

Toutes les factures des entreprises intervenues sur ce chantier ont été payées et le SDEV nous a envoyé les titres pour la partie concernant l'éclairage public. Ces dernières écritures ont été passées sur un article relatif aux subventions d'équipements « amortissables » (Art. 204xxx)

Par une délibération en date du 11 septembre dernier et à la suite du passage à la nomenclature budgétaire M57, il a été convenu de maintenir le même cadencement des amortissements que précédemment, c'est-à-dire sur 15 ans, mais en prenant en compte le principe du prorata temporis.

La provision des amortissements pour 2024 pour cette opération était difficilement prévisible puisque nous ne savions pas, au moment de la préparation et du vote du budget primitif, quand allaient être émis les titres par le SDEV.

Aujourd'hui, nous disposons de tous ces éléments. C'est pourquoi, il vous est proposé de prendre une décision budgétaire modificative pour enregistrer le début de ces amortissements sur l'exercice 2024.

*Voté à l'unanimité.*

#### **2024 - 03 : Clôture du budget « Lotissement Rue des Prés ».**

Madame ARNOLD précise que l'année 2018 a vu le démarrage d'un lotissement communal rue des Prés.

Aujourd'hui, 3 des 5 parcelles que composent ce lotissement sont vendues.

Compte tenu de l'absence de mouvement sur ce budget depuis la dernière cession, il est proposé de clore ce budget annexe en réintégrant les 2 parcelles restantes dans le budget de la commune.

*Voté à l'unanimité.*

#### **2024 - 04 : Mise à jour du tableau des effectifs.**

Madame La Secrétaire Générale des Services rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, ici en la matière, le Conseil Municipal.

Aussi, toute l'année, il a créé, non seulement les postes permettant la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade, mais aussi les postes nécessaires à la poursuite de la restructuration des services initiée en 2022 par la création d'un emploi de secrétaire général(e) des services.

Il convient à présent de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant des emplois d'origine et les remplacer par les postes résultant des dernières créations.

Pour information, suppression de 6 postes :

- 1 Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Adjoint administratif à temps complet
- 2 Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 20h
- 1 Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 21h50
- 1 Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à TP

*Voté à l'unanimité.*

### **2024 - 05 : Règlement Général de Protection de Données.**

Madame ARNOLD explique à l'assemblée le principe du règlement européen dit RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018 et rendant obligatoire la protection des données à caractère personnel. Sa mise en place a été très progressive notamment à la suite de l'imposition de nombreux critères.

En août 2022, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer une convention avec une société pour nous accompagner dans cette mise en conformité.

Il s'avère que le Centre de Gestion des Vosges, par une délibération en date du 13 juin dernier, s'est inscrit dans une démarche de mission mutualisée d'accompagnement à la conformité RGPD proposée par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.

Bien que cet accompagnement soit presque identique à ce que la collectivité avait convenu jusqu'alors avec ladite société, le coût de la prestation quant à lui diffère nettement. En effet, ici, la participation de la collectivité est exprimée par un taux de cotisation fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG54. Aujourd'hui, il est de 0,057% de la masse salariale pour toute la durée des conventions passées. L'assiette retenue correspond à la masse de l'exercice N-1.

Pour exemple, la cotisation serait d'environ 130,- € alors qu'aujourd'hui, elle est de 156,- € par mois...

*Voté à l'unanimité.*

### **2024 - 06 : Contrat d'Assurance des risques statutaires 2025 - 2028.**

Madame ARNOLD explique à l'assemblée qu'en octobre 2023, la commune a décidé de rejoindre le contrat de groupe négocié par le Centre de Gestion des Vosges pour l'assurance des risques statutaires.

Pour rappel, la commune est son propre assureur pour les agents titulaires (fonctionnaires) puisqu'ils ne relèvent pas de la sécurité sociale. Ainsi, un agent titulaire continue de percevoir son traitement par son employeur en cas d'absence (maladie, maternité,...). Ce dernier doit donc s'assurer pour ces risques.

Le contrat actuel du CDG venant à terme au 31 décembre 2024, une concertation a été lancée, concertation à laquelle la commune de Dogneville a participé à la suite de sa délibération en date du 10 octobre 2023. C'est ainsi qu'un nouveau contrat de groupe a été conclu pour la période 2025 – 2028 auquel il vous est aujourd'hui proposé d'adhérer. Pour information, c'est l'assurance CNP Assurances qui a été retenue.

*Voté à l'unanimité.*

### **2024 - 07 : Vidéoprotection.**

Monsieur Bernard DOUTRES explique que nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des problèmes d'invincibilités dans notre commune. Pour information, il donne quelques chiffres d'intervention de la gendarmerie en 2023.

- Au niveau sécurité routière et intervention, la gendarmerie a relevé 71 infractions dont :

5 pour alcool/stupéfiants.

12 accidents de circulation routière.

2 tapages nocturnes.

1 ivresse publique.

- Au niveau délinquance :

12 atteintes aux biens.

4 cambriolages.

2 vols liés aux voitures.

La présence totale des gendarmes sur notre commune a été évaluée à plus de 1.000 heures pour l'année 2023. ...

Ces quelques chiffres donnent à réfléchir.

Monsieur Bernard DOUTRES et Monsieur Christophe LE NEURES ont donc rencontré le référent sureté de la cellule technique de la malveillance au sein du groupement de gendarmerie départementale des Vosges afin d'établir un audit.

Cet audit a été réalisé afin de voir comment effectuer le déploiement de la vidéoprotection avec l'installation de caméras en cœur de village, de caméras lecture de plaques d'immatriculation aux entrées et sorties du village et de deux caméras détection, identification vue à 360°. Une caméra devrait également être installée au lotissement des Abbesses.

C'est un investissement d'environ 100.000,- € subventionnable à plus de 50%, donnée actuelle sans présager des mesures gouvernementales à venir pour 2025. Un dossier de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) sera déposé avant fin 2024.

*Mme WEIGEL précise qu'une autre subvention peut être demandée auprès des services de la Préfecture.*

*Voté à l'unanimité.*

#### **2024 - 08 : Validation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols.**

Monsieur Le Premier Adjoint présente à l'assemblée, le rapport de suivi pour la commune, réalisé par les services de la Préfecture, dans le cadre de l'artificialisation des sols. Celui-ci couvre la période 2011-2022.

Le bilan montre que la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023, représente une surface de 18ha55a, soit environ 18 terrains de foot.

Toutefois, il est à noter que depuis 2015, la consommation d'espaces sur le ban de Dogneville a été très stable, pratiquement nulle, 2 hectares en 8 ans, 16 hectares entre 2011 et 2014.

Concernant la consommation par type d'espaces, la commune a consommé essentiellement des espaces agricoles.

*Voté à l'unanimité.*

#### **2024 - 09 : Recensement de la population en 2025.**

Madame le Maire informe l'assemblée du prochain recensement de la population en 2025. Celui-ci aura lieu précisément du 16 janvier au 15 février 2025.

Trois personnes, Mesdames Maryse MARTIN, Carine LAY et Monsieur Bernard MAHLER, agents recenseurs, sillonneront notre commune. Je vous demande de leur réserver un bon accueil.

En 2019, lors du dernier recensement, la dotation de l'Etat était de 2.782,- €.

L'indemnité versée par agent était de 2,20 € par logement et 1,20 € par feuille individuelle.

Pour le recensement de 2025, la dotation de l'INSEE sera de 2.798,- € (soit 16,- € de plus malgré l'inflation et l'augmentation des foyers, 761 au lieu de 741) !!!!

Il est proposé d'indemniser chaque agent recenseur à hauteur de 3,-€ par logement et 1,50 € par feuille individuelle. Le cout approximatif restant à la charge de la commune sera d'environ 1.700,-€.

*Voté à l'unanimité.*

### INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur Bernard DOUTRES donne lecture à l'assemblée de deux cessions immobilières pour lesquelles le droit de préemption urbain (DPU) aurait pu être exercé.
- Madame le Maire a rencontré avec Monsieur DOUTRES deux dirigeants de la SAFER afin d'établir un diagnostic foncier communal et agricole ainsi qu'une cartographie des biens sans maîtres. Pour information nous avons plus de 11 hectares en bien sans maître. Nous allons donc lancer une procédure de récupération de ces terrains. Un exemple de terrains sans maître : trois parcelles à l'entrée du chemin de la Falayère en zone UB donc constructibles pour une superficie de 2235m<sup>2</sup> dont une parcelle de 146m<sup>2</sup> qui se trouve sur l'axe du CD12 !!
- Madame le Maire donne rendez-vous à l'assemblée le 6 décembre pour le sympathique défilé de la Saint Nicolas.
- Madame le Maire profite également de ce moment, avec un peu d'avance, pour souhaiter, à toutes les personnes qu'elle ne reverra peut-être plus prochainement, d'excellentes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.  
Madame le Maire remercie l'Assemblée.

---

VU par Nous, Mireille CLAUDE – PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 02 décembre 2024 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884, au lieu et place de celui affiché le 11 septembre 2024.

A Dogneville, le 02 décembre 2024  
Le Maire,  
Mireille CLAUDE – PITET

